

Emprunt de 200 000 Fr de
 64. Ventilations du poste
 2 soit 109 000 Fr
 2^{me} de Coll. loc et travaux
 pour Bureau, fuel, appareils
 lavages, Préf. et 4^{me} et 4^{me}
 est cumulé la somme de 200 000 Fr
 à l'art. 2306 est ouvert le
 crédit de 200 000 Fr à l'art. 2307
 Nancy, le 3 Mars 1963
 Pour le Préfet
 Le S. P. LANGE & LEROUX
 1. BUREAU

Par délibération, du 28 février 1963, le Conseil autorisait le Maire à contracter un emprunt
 de 200 000 Fr auprès de la Caisse Garantie Mutuelle de Fonctionnaires à Paris en vue :

1/ du financement d'un complément d'adduction d'eau	60 000 Fr
2/ de travaux d'aménagement, voirie et constructions scolaires ...	105 000 Fr
3/ de éclairage public	35 000 Fr
<u>total</u>	<u>200 000 Fr</u>

Le Conseil municipal, suite au dépôt reçu en mairie de différents projets de travaux
 et du compte définitif des travaux d'adduction d'eau, donne la ventilation suivante
 du poste n° 2 ci-dessus soit 109 000 Fr

<u>Voirie</u> :	chemin du Haut	11 000 Fr	
	création, chemin de l'Église	11 000 Fr	
	Joltoin - Rue de la gare	10 000 Fr	
<u>Constructions scolaires</u> :			
	aménagement du terrain de sport	15 000 Fr	
<u>Adduction d'eau</u> :	solde des travaux	20 000 Fr	total : 109 000 Fr